



Problème sur véhicule vendu d'occasion une semaine après la vente

Par **valerie28**, le **06/12/2012** à **15:44**

Bonjour

j'ai besoin d'un renseignement. J'ai vendu vendredi dernier une peugeot 205 de 1988 avec 102 000kms à un particulier pour 900 euros. Le controle technique était fait, tous les travaux ont été effectués et la contre visite faite .

Tout était ok. Le vendeur a regardé le moteur essayé le véhicule et en a pris possession.

Ce monsieur m'appelle aujourd'hui une semaine plus tard et me signale une fuite d'huile (tache de 10 cms environ) apparue depuis 2 jours . Je n'ai aucune idée de ce qu'il y a le véhicule fonctionnait bien mon garagiste avait signalé une petite fuite (joint?) dont l'acheteur était informé (noté sur facture travaux)et sur controle technique sans contre visite nécessaire.

Que puis je faire ? je pense qu'il va me recontacté . J'ai vendu le véhicule sans avoir rien caché et dans l'etat. Suis- je tenu pour responsable? il me signale que le véhicule fonctionne très bien.

Merci